



### Agenda

- Dimanche 1<sup>er</sup> :** **Concours Bouliste** proposé par le Cercle Bouliste à la Papeterie.
- Mercredi 4 :** **Réunion Publique P.L.U.** salle du conseil de la mairie, à 19h00.
- Jeu 5 :** **Caravane du Sport** sur le stade municipal, de 10h00 à 12h30 et de 13h30 à 16h30.
- Du samedi 7 au samedi 14 :** **Exposition Marie-Cécile Dor** aux Caves du Château.
- Samedi 7 :** **Papet Rock & Co** à la Papeterie, à 20h30.
- Dimanche 8 :** **Vide-grenier de Loup Ravi** à la Papeterie, de 8h00 à 18h00.
- Vendredi 13 :** **Grand Bal des Sapeurs Pompiers** à la Papeterie, à 20h00.
- Samedi 14 :** **Commémoration de la Fête Nationale** départ du cortège devant la mairie, à 19h00
- Samedi 14 :** **Bal Reggae** à la Papeterie, à 18h00.
- Du lundi 16 au dimanche 22 :** **Exposition Odette Germi** aux Caves du Château.
- Jeu 19 :** **Marché Nocturne** (sans emballage) proposé par Aux Rendez-vous du Loup square Seytre, de 17h30 à 19h30.
- Vendredi 20 :** **Soirée Estivale du Conseil Départemental** avec l'Orchestre de Chambre du Philharmonique de Nice square Seytre à 21h00.
- Samedi 21 :** **Concours Bouliste** proposé par le Cercle Bouliste à la Papeterie.
- Samedi 21 :** **Repas Dansant** proposé par les Festins Barois, salle des fêtes à 20h00.
- Du lundi 23 au dimanche 29 :** **Exposition Ricard - Ferrer - Brest** aux Caves du Château.
- Mercredi 25 :** **Soirée Estivale du Conseil Départemental** avec What Elle's square Seytre à 21h00.
- Samedi 28 :** **Repas des Aînés** à la Papeterie en journée (sur invitation).
- Du mardi 31 au dimanche 12/08 :** **Exposition des Ateliers de La Gaude** aux Caves du Château.

Restons en contact

sur :

Mairie Bar Sur Loup  
ou inscrivez-vous à  
la Newsletter sur le  
site :

[www.lebarsurloup.fr](http://www.lebarsurloup.fr)



## Le Mot du Maire



L'été est enfin là...

Les beaux jours sont enfin arrivés et avec eux la promesse d'un été riche en festivités.

La Saint Jean vient de se clôturer et aux dires de tous, elle a été fort réussie. Il est vrai que le programme de cette année a été modifié mais les traditions de notre fête patronale y ont été respectées.

Mes remerciements s'adressent à l'ensemble des services administratifs et techniques, à la police municipale et aux bénévoles qui se sont investis dans sa préparation et sa mise en place.

Leur professionnalisme a été à la hauteur de leur investissement, des petites mains ont travaillé dans l'ombre, les idées ont fusé,...tous ont fait preuve de compétence et de beaucoup d'enthousiasme.

Quant à notre saint patron, Saint Jean, il nous a assurément accordé la clémence des cieux car malgré un ciel plus que menaçant, les orages n'ont pas touché le village lors des deux soirées !

Avec l'été qui s'annonce enfin, je vous donne rendez-vous pour de nombreux rendez-vous festifs qui sauront vous divertir.

Le BsL Ados et les Filous ont eux aussi un programme d'été des plus divertissant et mes remerciements s'adressent à l'équipe d'animation toute entière.

Enfin, je voudrais adresser tous mes encouragements au Centre de Secours et à la Gendarmerie qui vont avoir beaucoup de travail dans les semaines à venir pour assurer notre sécurité.

Ils méritent tout notre soutien et je compte sur votre présence au prochain **Bal des Sapeurs Pompiers** du 13 juillet prochain à la Papeterie pour leur apporter, vous aussi, vos applaudissements.

Je souhaite à tous un bel été convivial et ensoleillé, à partager en famille ou entre amis...

Votre Maire, Willy Galvaire

## L'Appel du 18 juin



C'est une très belle cérémonie de l'Appel du 18 Juin qui s'est déroulée lundi 18 juin dernier. Accompagnés par leur professeur M. Galliot, 24 élèves de CM2 du groupe scolaire Amiral de Grasse se sont rendus à la plaque commémorative de l'Ancien Hospice afin de rendre hommage à l'appel historique du Général de Gaulle du 18 juin 1940.

Ils ont entonné le chant des Partisans et la Marseillaise et salué la mémoire des 4 résistants fusillés au Bar sur Loup le 10 juin 1944. La cérémonie s'est terminée autour d'un buffet réunissant les enfants, la population, les élus et les représentants du monde patriotique, de la gendarmerie et du centre de secours.



## Service État-civil - Élections

Depuis le 18 juin 2018 et jusqu'au 30 novembre 2018 inclus, les services de l'état civil et des élections vous recevront du lundi au vendredi de 9.00 à 12.30.

Pour les demandes de P.A.C.S., changement de prénom ou pour un dossier de mariage, merci de prendre rendez-vous.

Pour une demande de reconnaissance anticipée, la prise de rendez-vous n'est pas obligatoire mais les futurs parents doivent se présenter à l'agent pendant les heures d'ouverture du service de l'état civil, munis de leur pièce d'identité.

Contact : 04 92 60 35 70 (standard) ou 04 92 60 35 73 (ligne directe) ou [etciel@lebarsurloup.fr](mailto:etciel@lebarsurloup.fr)

## Plan Canicule

Le plan canicule 2018 est entré en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> juin 2018.

Un registre nominatif et confidentiel est tenu par le C.C.A.S de la commune.

Il est ouvert :

- aux personnes âgées de plus de 65 ans résidant à leur domicile
- aux personnes âgées de plus de 60 ans reconnues inaptes au travail
- aux personnes adultes handicapées résidant à leur domicile

Si vous souhaitez vous inscrire sur le registre du « plan canicule », contactez le C.C.A.S au 04 92 60 35 72 ou l'accueil au 04 92 60 35 70.

Cette inscription a un caractère facultatif et peut être modifiée ou annulée à tout moment. Pour toute information, n'hésitez pas à contacter le C.C.A.S.

## Un été au calme



La réglementation sur les bruits de voisinage s'applique **le jour comme la nuit**. Même avant 22h00, personne n'est en droit de faire du bruit de façon excessive.

Véhicules à moteurs, scooters, jeux de ballons, conversations, musique, télévision, fêtes dans le cadre privé,... sont susceptibles de produire du bruit qui, à la longue, peut devenir très gênant pour votre voisinage. Pensez-y et respectez votre cadre de vie et celui de vos voisins...

La réglementation en vigueur :

L'article R 1336-7 du Code de la santé publique relatif aux bruits de voisinage sanctionne les bruits de nature à porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé par leur durée, leur répétition ou leur intensité. Leur constat ne nécessite pas de prise de mesure de bruit. Cette réglementation s'applique 24 h sur 24.

L'article R. 632-2 du code pénal réprime le tapage nocturne.

Pour les bruits diurnes, comme pour les bruits nocturnes, l'amende peut atteindre 450€. Vous pouvez également être verbalisés individuellement par amende forfaitaire d'un montant de 68€.

Par ailleurs sur le territoire communal, c'est l'arrêté préfectoral 2002-100 du 4 février 2002 qui s'applique en matière de nuisances sonores. Il concerne les travaux de bricolage et de jardinage réalisés à l'aide d'outils, machines ou appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, telles que tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses,...

Ils peuvent être effectués du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30, les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00 et les dimanches de 10h00 à 12h00. Ils sont interdits en dehors de ces horaires ainsi que les jours fériés.

Pour les professionnels, toute activité susceptible de causer une gêne pour le voisinage doit être interrompue entre 20h00 et 7h00 et toute la journée des dimanches et jours fériés (sauf urgences)

## Un Été en Fêtes

La brochure un Été en Fêtes vous est distribuée avec l'édition de juillet de votre mensuel.

Veillez noter que le repas du C.C.A.S aura finalement lieu le samedi 28 juillet et qu'au moment où nous mettons sous presse, nous n'étions pas encore informés de la venue de la Caravane du Sport le 5 juillet et de la tenue du repas des Festins Barois le 21 juillet.

Nous vous en souhaitons une bonne lecture et espérons que vous serez nombreux à partager ces temps de fêtes en notre compagnie.

N'hésitez pas également à vous rendre à l'office de tourisme où d'autres supports sont à votre disposition, Soirées Estivales, guide culturel de la C.A.S.A.,...



## Retour sur la Saint Jean



Cette belle fête n'aurait pas été possible sans l'investissement du personnel communal, des élus, de la paroisse, des bénévoles (merci à Jean et à Robert pour leurs fleurs...et au service espaces verts !). Les associations du Judo Club, du CdJ Foot, des Aubar-

nencs, du Cercle Bouliste ont aussi apporté leur aide pendant ces trois jours de festivités. La population a su faire preuve de patience avec l'occupation de leurs parkings habituels et nous les en remercions. Merci aussi à tous ceux qui ont partagé cet événe-

ment sur les réseaux sociaux, leurs commentaires et leurs remerciements ont été transmis... Rendez-vous est donné à tous en 2019 pour une autre très belle fête de la Saint Jean !

## La Papeterie : La Chaufferie et le Papier (3<sup>ème</sup> partie)

### La chaufferie

Près du logis de la Papeterie subsiste un petit bâtiment ruiné, la chaufferie, abritant deux chaudières tubulaires du XX<sup>ème</sup> siècle fabriquées dans l'usine du Ray à Nice. Petit clin d'œil, Marc Seguin, inventaire des chaudières tubulaires à vapeur est encore un ardéchois, né à Annonay.

La chaudière est accolée à une grande cheminée datée de 1933. La toiture est complètement effondrée mais on aperçoit de ci de là les tuiles estampillées qui la couvraient. Elles proviennent des grandes tuileries marseillaise, qui diffusèrent la tuile plate à triple emboîtement. Celle-ci permettait de réduire le poids de la couverture sur les charpentes de bois. Pour un mètre carré de couverture en tuiles rondes, il fallait 73 kg de terre cuite, tandis que pour la même surface en tuiles plates, on n'en utilisait que 33 kg. Ces tuiles étaient estampillées des marques de fabrique.

On retrouve sur les lieux de la papeterie, la croix de Malte des établissements Arnaud Etienne, la croix des établissements Pierre Sacoman ou le lion des établissements Guichard. Ces tuiles furent vendues dans le monde entier, de la Russie à la Turquie.

### Quel papier est produit par la papeterie ?

On pensait que c'était la révolution qui avait entraîné le déclin de la papeterie quand la famille de Grasse dut vendre ses biens mais, dès 1789, le déclin était amorcé. En 1794, un document confirme que le moulin ne fabrique plus que du « papier fort », c'est-à-dire un papier de deuxième choix. En 1835, la papeterie fabrique du papier d'emballage. En 1900, ce sont des papiers d'écriture, buvard, pliage et emballage. En 1923, elle ne livre plus que des



papiers d'emballage et pliage. Dans les dernières années de production, le commerce avec l'Algérie sera une cause du déclin de la papeterie, quand les débouchés viendront à manquer.

Les canaux, les bâtiments, les machines, encore visibles de nos jours, sont un bel exemple d'archéologie industrielle. Ils sont les vestiges les mieux conservés du département pour rappeler un savoir-faire disparu.

*Armelle de Feraudy et Andrée Etienne*

